

La colonisation dirigée

Claude Dubé

Number 48, Summer 1990

La colonisation : un patrimoine du XX^e siècle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17818ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dubé, C. (1990). La colonisation dirigée. *Continuité*, (48), 51–55.

L'appentis à l'arrière de la maison est l'agrandissement le plus répandu. Il est presque toujours destiné à une nouvelle cuisine et à une salle de bains. (photo: Lionel Arsenault)



LA COLONISATION DIRIGÉE

par Claude Dubé

Le mouvement de retour à la terre orchestré par l'État dans les années trente a présidé à la naissance d'une architecture qui allait non seulement marquer le paysage rural mais aussi dicter toute une façon de vivre.

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le Québec connaît un mouvement de colonisation « spontanée », animé essentiellement par le clergé et les sociétés de colonisation. La participation financière de l'État se résume alors à l'attribution de budgets pour la construction de routes et le soutien des sociétés de colonisation. Son engagement est également d'ordre légal: des lois régissent notamment l'administration et la vente des terres publiques, et certaines concernent la protection des colons.

À partir de 1920, le Québec est un territoire majoritairement urbain. L'exode rural s'intensifie au cours de cette période, si bien qu'en 1931 la population rurale ne représente plus que 36 % de la population globale. Le Québec profite aussi d'une industrialisation accélérée: le secteur dominant de la structure économique est désormais l'industrie manufacturière. Cette expansion s'effectue au détriment du secteur rural, qui connaît alors une certaine « contraction ». Toutefois, cette période de prospérité relative issue du développement industriel s'ar-

rête brutalement avec la crise économique de 1929-1930. Tous les secteurs de production sont touchés; une longue période de chômage s'amorce, affectant plus de 25 % de la main-d'œuvre québécoise dès 1933.

LE « VIRAGE » AGRICOLE

Dans ce contexte, l'idée d'une colonisation agricole comme solution aux problèmes engendrés par la récession se manifeste, solution pour le moins anachronique dont l'élite et le clergé se font les promoteurs. Les idéologies véhiculées au siècle précédent¹ servent de référence: la colonisation correspond à un projet social auquel le messianisme et l'agricultisme tiennent lieu de rempart. Le discours est sensiblement le même qu'au XIX^e siècle mais les flèches sont maintenant dirigées contre la ville, « effroyable mangeuse d'hommes », selon l'expression de l'abbé Lionel Groulx. Le clergé appuie la conception du système rural à l'encontre du système industriel, considéré comme l'antithèse des idéaux de la nation.

Au cours des années 1930, le Québec prend donc le «virage» agricole réclamé près d'un siècle auparavant alors que le mot d'ordre était: «Emparons-nous du sol!» L'État met en application trois plans de colonisation successifs: les programmes Gordon et Rogers-Auger, découlant d'ententes entre les gouvernements fédéral et provincial, puis le plan Vautrin, création exclusive du gouvernement québécois. Avec le plan Vautrin, du nom du ministre de la Colonisation de l'époque, la volonté de planifier et de diriger la colonisation apparaît pour la première fois au Québec. L'État se substitue aux agents privés. Une consultation des législations adoptées indique que peu d'aspects sont laissés au hasard, de sorte que le programme aura des incidences à la fois sur le paysage et sur l'habitat, et ce, partout au Québec.

Le préambule de la Loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre, sanctionnée en 1935, ne laisse aucune ambiguïté quant aux objectifs poursuivis par l'État: «...la colonisation et le retour à la terre doivent être considérés comme des entreprises nationales; (ils offrent) une solution efficace et d'une nature permanente aux problèmes qui sont nés du chômage; ... il y a, entre le nombre de la population urbaine et rurale, un déséquilibre qu'il importe de rectifier... la colonisation et le retour à la terre offrent un moyen pratique pour rétablir un équilibre désirable».

UN BONHEUR ORGANISÉ

Le plan Vautrin s'adresse en premier lieu aux fils de cultivateurs. Selon le programme, amorcé en 1933, un montant de 300 dollars est octroyé aux cultivateurs qui établissent leurs fils, gendres ou enfants adoptés dans des centres organisés. Les statistiques du Ministère démontrent que 832 d'entre eux ont bénéficié de l'aide gouvernementale durant l'année 1934.

Le plan prévoit également une formule d'établissement de «proche en proche». Une cinquantaine de colons forment d'abord une colonie et, sous la direction d'employés du Ministère, ils construisent chemins et bâtiments durant une période de deux mois, pen-

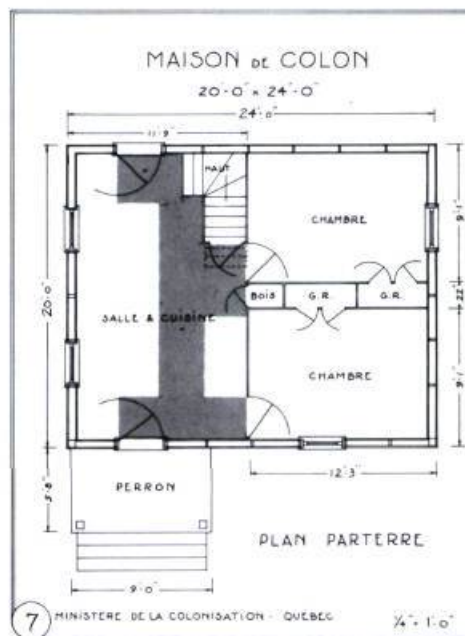
L'aire de circulation au rez-de-chaussée d'une maison de colonisation (7) et les cinq points fragiles du système de construction (8). (copie des dessins originaux par Claude Dubé)

dant lesquels ils reçoivent une allocation journalière de 1,60 dollar. Dans chacune des colonies ainsi créées, des chevaux de même que du matériel sont mis à la disposition des colons. Par la suite, les colons font venir leurs familles et touchent des primes de construction, de défrichement et de labourage.

Le plan Vautrin voit en outre à l'établissement de colons non groupés. Ainsi, la politique s'étend à ceux «qui n'ont pas de parents... ceux qui sont pères de famille et qui vivent dans les villages, dans les villes, et à ceux dont les parents ne sont pas cultivateurs ou ceux qui ne peuvent être aidés par leurs pères».

À l'occasion du congrès de colonisation tenu à Québec en 1934, le premier ministre Taschereau affirmait que le bonheur se trouve «dans la petite maison grise et dans le foyer heureux de la campagne». Sous ce style prosaïque se cache l'idée d'un bonheur «organisé» par l'État! En effet, avec l'instauration du plan provincial de colonisation, le gouvernement impose un type d'habitat particulier dans l'ensemble du territoire. Il accorde des subventions pour la construction d'une maison et d'une grange-écurie selon des normes qu'il a lui-même établies. Ainsi, au cours des années trente, toutes les régions du Québec verront s'élever des bâtiments ayant la même forme, le même gabarit et utilisant les mêmes matériaux. S'il existe quelques variantes régionales, c'est surtout dans l'utilisation des essences ligneuses qu'elles se manifestent. On constate même que certaines habitations construites au cours de cette période hors des secteurs de colonisation dirigée suivent les normes définies par l'État, comme si ce modèle correspondait à une forme d'identité nationale.

La maison de colonisation en dit long sur le colonisé qui colonise. Indissociable du contexte qui l'a vu naître, elle est sans doute le «document» le plus révélateur du système de colonisation dirigée, car c'est en elle que s'inscrit concrètement le pouvoir. Elle renvoie l'image d'une société que l'État veut contrôler et normaliser.



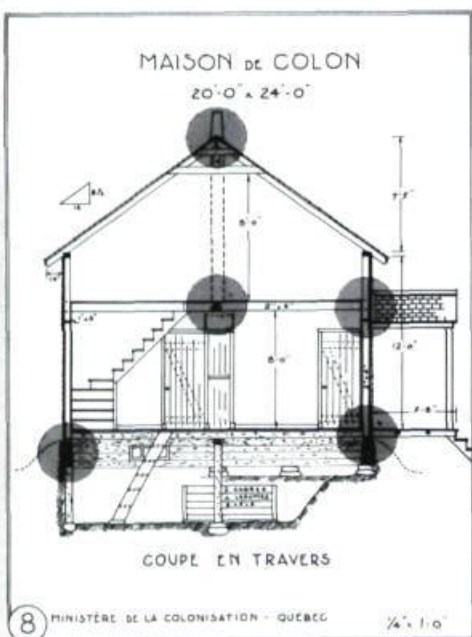
ATOUTS ET LACUNES

Modelée sur l'habitation vernaculaire classique de la Nouvelle-Angleterre, la maison de colonisation s'en démarque néanmoins par son extrême sobriété et son volume réduit, caractéristiques qui servaient parfaitement les desseins du programme gouvernemental. La maison, entièrement faite de bois et revêtue de bardeau, mesure 24 pieds sur 20 pieds et est couverte d'un toit à deux versants d'où émerge, au centre, une cheminée de brique.

Offrant un grand volume intérieur dans un périmètre réduit, cette maison représente un tour de force en ce qui a trait à l'économie des matériaux pour la construction et le chauffage. Le plan se rapproche du carré, forme qui permet d'enclore un espace avec un minimum de murs. De plus, le carré se prête facilement à une construction en pièces de bois par des ouvriers non spécialisés.

L'emplacement de la cheminée au centre de l'habitation incite les résidents à placer le poêle à cet endroit. C'est l'emplacement logique pour une telle source de chaleur, la radiation se faisant ainsi dans toutes les directions.

Très souvent, les résidents n'utilisent l'étage que l'été. L'hiver, une trappe en ferme l'accès, ce qui réduit le nombre de pièces à chauffer. De surcroît, l'étage inutilisé sert d'espace-tampon avec l'extérieur.



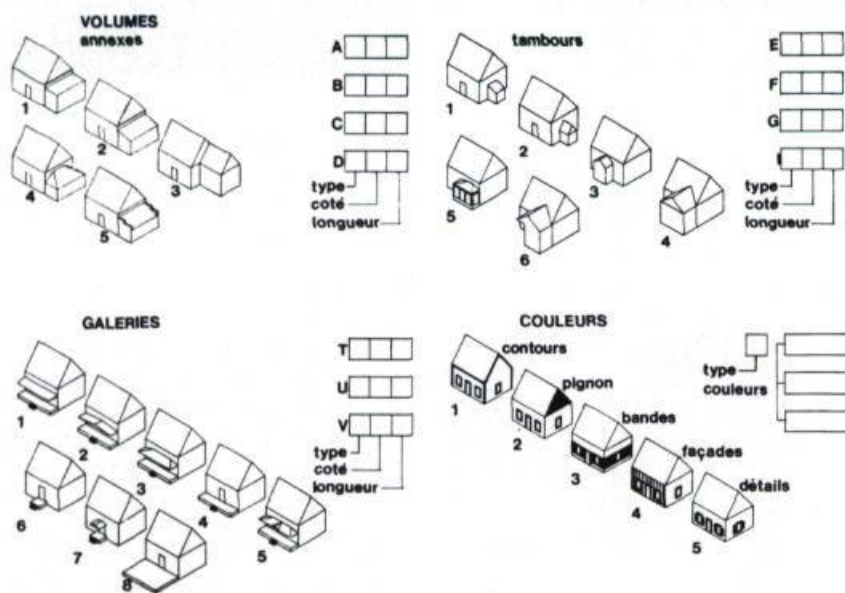
L'imposition de normes de construction par l'État n'a pas empêché certains colons d'adapter la maison à leurs goûts et besoins. Ici, l'entrée se situe dans le mur-pignon.
(photo: Lionel Arsenault)

affaissement de certaines parties de la maison. Pour avoir une base solide et stable, on doit donc assez tôt refaire les fondations en pierre ou même en béton.

La cheminée qui s'élève au centre de la maison est par ailleurs l'objet de craintes constantes de la part des résidents, et cela avec raison. Bon nombre de maisons seront détruites par des incendies provoqués par les défauts de construction ou d'ajustement des tuyaux qui passent à travers les planchers et le toit. Aussi, dès que possible, les résidents construisent-ils une cheminée de blocs de béton ou de brique, partant du sous-sol.

Des détails de construction mal pensés entraînent aussi des conséquences fâcheuses. Le perron avant disparaît rapidement des maisons mal entretenues. Cette surface horizontale extérieure reçoit l'eau et la neige malgré le toit qui la protège. Le plancher du perron s'appuie sur les solives intérieures sortant en porte-à-faux. Le point de jonction, entre la partie sèche de la solive à l'intérieur du mur et la partie extérieure, est particulièrement vulnérable. Encore une fois, le détail de construction demande un entretien constant pour prévenir la pourriture des matériaux.

Les variantes les plus fréquentes de la maison de colonisation dans le comté de Lotbinière: annexes, tambours, galeries et couleurs.
(dessin: Claude Dubé)



Le concept architectural de la maison de colonisation et les matériaux utilisés sont cependant à la source de nombreux problèmes. C'est le cas des matériaux utilisés pour les fondations. Le devis descriptif indique qu'à défaut d'un solage de pierre, il faut employer du cèdre pour toute pièce en contact avec le sol. Dans certaines régions où le cèdre est rare, on le remplace par le mélèze (épinette rouge). Or après dix ou quinze ans, la pourriture de ces pièces de bois provoque le tassement de la structure et un

Les plans et devis descriptifs du ministère de la Colonisation fournissent aussi les détails de la finition intérieure, mais la note suivante, au bas d'une page, est en elle-même fort révélatrice: «Les matériaux nécessaires à la finition intérieure tels que divisions, portes, etc., ne doivent être achetés que lorsqu'un colon a complété l'extérieur de sa maison et qu'il lui reste une balance d'octroi suffisante pour en défrayer le coût³.» On peut donc en déduire que certains colons – ou même beaucoup – emménagent dans une maison qui n'est en réalité qu'une enveloppe. De plus, comme l'isolation des murs, au moyen de sciure de bois, s'effectue simultanément avec la finition intérieure, c'est-à-dire, dans bien des cas, plusieurs années après la construction, les résidents sont contraints de vivre dans des conditions pour le moins inconfortables.

Les cloisons intérieures sont faites de planches emboutées posées verti-

calement et retenues par une lisse au plancher et une autre au plafond. Selon la qualité du bois utilisé, celui-ci peut être laissé apparent ou recouvert de papier peint. L'avantage de ce type de mur est sa faible dimension qui limite grandement l'espace occupé par les divisions. Cependant, ces cloisons minces n'ont à peu près pas de propriétés insonorisantes et, de plus, il est impossible d'y dissimuler les fils électriques.

La construction à claire-voie (*balloon frame*) des murs extérieurs présente aussi des inconvénients. L'utilisation de colombages de 12 pieds pour la structure, sans sablière entre le rez-de-chaussée et l'étage, est propice à la propagation du feu. L'espace entre les colombages crée en effet une sorte de cheminée par laquelle le feu peut rapidement se propager du rez-de-chaussée à l'étage jusqu'à la toiture. Ce type de construction est maintenant interdit au Québec.



Le premier ministre Taschereau affirmait en 1934 que le bonheur se trouve «dans la petite maison grise et dans le foyer heureux de la campagne». (photo: Lionel Arsenault)

De dimensions réduites, la maison se prête facilement aux agrandissements, soit l'ajout d'un appartement ou d'un second corps de bâtiment. (photo: Lionel Arsenault)



L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

La maison de colon, telle que conçue par le Ministère, se révèle rapidement insuffisante, surtout lorsque la situation familiale évolue. En effet, plus la famille grandit et plus la ferme prospère, moins la maison répond aux besoins des occupants. Par exemple, à moins d'utiliser une des chambres à cet effet, il n'y a aucun endroit où aménager un cabinet de toilette et encore moins une salle de bains. Le dessous de l'escalier a bien souvent servi à cette fin, mais l'espace y est évidemment très restreint. Avec l'électrification, l'installation d'un vrai cabinet de toilette devient une nécessité et, bientôt, un bain y est ajouté.

Offrant un grand volume intérieur dans un périmètre réduit, la maison de colonisation représente un tour de force en ce qui a trait à l'économie des matériaux pour la construction et le chauffage. (photo: Lionel Arsenault)





Rudimentaire, voire dénudée au moment de sa construction, la maison de colonisation a évolué selon les besoins et les moyens financiers des propriétaires. Les rénovations, respectueuses ou non du caractère originel, attestent toujours la recherche d'un plus grand confort. (photos: Lionel Arsenault)



La grande pièce où se déroulent la plupart des activités familiales forme un rectangle de 11 pieds sur 19 pieds. Cependant, la présence de l'escalier qui mène à l'étage et la disposition des ouvertures (2 portes et jusqu'à 6 fenêtres) en limitent beaucoup l'utilisation effective, compte tenu des appareils et des meubles d'usage quotidien qui doivent y prendre place. Au plan du rez-de-chaussée, il faut ajouter les équipements de cuisine (comptoirs, évier, rangements), le poêle, la table et les chaises. S'il reste de la place, on y dispose des chaises berçantes, des causeuses, etc. On comprend maintenant pourquoi «chesterfields» et pianos sont interdits dans les règlements de l'époque et pourquoi la cuisine constitue encore pour beaucoup de Québécois une véritable salle de séjour!

L'occupant d'une maison de colonisation doit donc sans cesse y effectuer des travaux, que ce soit à cause de l'usure normale des matériaux ou en raison des limites intrinsèques du bâtiment. Bien sûr, tout propriétaire de construction fait face à ce genre d'obligation. Mais emménager dans une maison de colon équivalait en général à s'installer dans ce qui n'est qu'une coquille. Au moment où l'aménagement intérieur est terminé, il est temps de refaire certaines parties de la

structure ou il faut remplacer la cheminée pour des raisons de sécurité. L'arrivée de l'électricité coïncide souvent avec la nécessité d'agrandir la demeure en raison de la croissance de la famille. À vrai dire, le colon n'a pas le choix: il doit transformer sa maison.

Si la plupart des propriétaires ont modifié leur maison à un moment ou à un autre, créant de nouvelles pièces, améliorant l'isolation et la finition des murs, la rendant plus confortable, peu d'entre eux se sont souciés de l'ornement. Le colon consacre toutes ses énergies à sa subsistance et à celle de sa famille; ce qui lui importe avant tout c'est de disposer d'une habitation fonctionnelle, sans parures inutiles. Ainsi les cadres de fenêtre et de porte sont faits de planches étroites, sans moulures, les escaliers n'ont pas de rampe. L'adaptation de la maison aux goûts des gens se révèle tout simplement par le choix des couleurs et du découpage, par le motif du papier peint, par l'ajout d'un d'appuie-chaise qui court le long du mur et la pose de moulures simples qui soulignent et finissent les escaliers, par le lien entre le plafond et le mur, et quelques portes anciennes à panneaux conservées depuis le début.

La maison de colonisation apparaît essentiellement comme un bâtiment fonctionnel qui participe à l'exploitation générale de la ferme. Elle s'intègre au travail de mise en valeur des biens familiaux. Elle devient l'abri efficace qui permettra à la maisonnée de continuer à travailler. À cet effet, on l'adapte le plus possible aux exigences familiales et aux conditions du progrès jusqu'à ce qu'elle soit conforme à ses besoins. La maison témoigne d'un grand labeur, du travail d'une étoile à l'autre de chaque membre de la famille, et porte aussi l'empreinte d'une vie de restrictions et de pauvreté. Mais ce qui est remarquable, c'est de sentir dans les formes mêmes de la maison de colonisation tout le cheminement de ces familles qui ont vécu l'époque du retour à la terre.

1. À ce sujet, voir l'ouvrage de Christian Morissonneau, *La terre promise: le mythe du Nord québécois*, Montréal, HMH, 1978, 212 p.

2. Rapport du congrès de colonisation tenu à Québec les 17 et 18 octobre 1934, p. 36.

3. Ministère de la Colonisation, Service de l'établissement des colons, Québec, 1941.

Claude Dubé est le directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval. Il est l'auteur de l'ouvrage *La maison de colonisation: éléments d'architecture populaire québécoise*, publié en 1987 par le Centre de recherches en aménagement et en développement de l'Université Laval.